

A COEUR DE FLEURS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 622,45 €
Siège social : 10 Route d'Angers AMBILLOU CHATEAU
49700 TUFFALUN
RCS ANGERS 431 915 529

**PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 1ER JUIN 2026**

Le 1er Juin 2026 à 10 heures,
Au siège social,

Les associés de la société A COEUR DE FLEURS, Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 €, se sont réunis en Assemblée Générale au siège social de la Société, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Prénom	Nom	Nombre de droits de votes en pleine propriété
Sandrine	WINDELS	240
Françoise	WINDELS	240
Solenne	WINDELS	20

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des 500 parts sociales composant le capital de la société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Mademoiselle Sandrine WINDELS en sa qualité d'associée.

La Présidence rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1 – Nomination d'une co-gérante

2 – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la nomination de Mademoiselle Solenne WINDELS aux fonctions de Gérante de la société à compter du 1^{er} juillet 2026.

Elle est nommée pour une durée indéterminée.

L'intéressée déclare accepter ces fonctions et ne pas être frappé d'une incapacité lui en interdisant l'exercice.

La rémunération des fonctions de gérant fera éventuellement l'objet délibération ultérieure.

Les frais engagés par la gérance pour le compte de la société pourront être remboursés sur justificatif.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent Procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés présents.

Sandrine WINDELS
Associée

Françoise WINDELS
Associée

Solenne WINDELS
Associée